



14ème législature

Question N° : 93431	De M. Régis Juanico (Socialiste, républicain et citoyen - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer		Ministère attributaire > Environnement, énergie et mer
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >protection	Analyse > grand public. sensibilisation. perspectives.
Question publiée au JO le : 23/02/2016 Réponse publiée au JO le : 04/10/2016 page : 8010		

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les mesures prévues pour sensibiliser le grand public à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le dérèglement climatique. Le 12 décembre dernier, l'accord de Paris sur le climat, issu de la COP 21, a été accepté par 195 parties et par l'Union européenne. C'est un signal géopolitique fort qui traduit la volonté des États de lutter de concert contre le dérèglement climatique. En parallèle du processus officiel, la ministre a organisé la mobilisation de la société civile avec l'objectif de faire de la COP 21 un évènement ouvert aux citoyens, aux territoires, aux entreprises et à tous les acteurs de la lutte contre les dérèglements climatiques. Plus que jamais, il est nécessaire que la société civile reste en mouvement afin de maintenir la dynamique pour le climat. Aussi il lui demande quelles actions de sensibilisation du grand public en faveur du climat et plus largement de la préservation de l'environnement, elle envisage de mettre en place dans les prochains mois.

Texte de la réponse

En tant que présidente de la COP21, la France se doit d'être à l'avant-garde de la lutte contre le dérèglement climatique et de la transition vers le développement durable et l'économie bas-carbone. L'enjeu est maintenant de mettre en œuvre le plus rapidement possible l'accord de Paris. Il faut poursuivre la dynamique initiée en décembre 2015 à l'occasion de la COP21 pour que les Gouvernements, les collectivités locales, les entreprises et la société civile traduisent tous les engagements de la COP21 dans les législations, dans les décisions publiques, dans les choix privés, dans les investissements, à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. Au niveau national, un an après le vote par le Parlement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les mesures pour agir sont en place, pour permettre à tous de participer à la mutation de notre société. Pour sensibiliser les particuliers, les entreprises, les territoires à ces nouvelles opportunités, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, a décidé de lancer le 22 juillet une campagne d'information et d'accès aux soutiens mis en place par l'État, présentant les dix mesures emblématiques de la transition énergétique : crédit d'impôt sur les travaux d'éco-rénovation des logements ; tri et recyclage des déchets ; octroi d'une baisse d'impôt en cas de chauffage moins polluant ; encouragement à réaliser des économies d'énergie et d'eau ; incitation à installer un compteur individuel de chauffage et d'eau chaude ; rappel du bonus de 10 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ; incitation à renoncer aux sacs plastique jetables ; encouragement à utiliser des énergies renouvelables et à prendre part à des projets participatifs locaux ; incitation à réduire le gaspillage alimentaire.

